

COMMUNE DE NIVILLAC
Arrondissement de Vannes

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil quatorze
Le quinze décembre
Le conseil municipal de la commune de NIVILLAC dûment convoqué,
S'est réuni en session ordinaire à vingt heures en mairie
Sous la présidence de Monsieur GUIHARD Alain, Maire
Date de convocation du conseil municipal : le 09 décembre 2014

Conseillers en exercice : 27 Conseillers présents : 21 Votants : 24

PRESENTS: Mme AMELINE Yolande- M. BUSSLER-MUELA Patrick- M. BOCENO Julien- Mme BOMPOIL Jocelyne- M. BOUSSEAU Yannick- M. CHESNIN Nicolas- M. DAVID Gérard- M. DAVID Guy- Mme DENIGOT Béatrice- Mme DESMOTS Isabelle- M. FREOUR Jean-Claude- Mme GICQUIAUX Cécile- Mme GRUEL Nathalie- M. GUIHARD Alain- M. LORJOUX Laurent- M. OILLIC Jean-Paul- Mme PERRAUD Chantal- Mme PERRONNEAU Claire-Lise- Mme PHILIPPE Jocelyne- M. PRAT Pierre- M. SEIGNARD Jérôme

ABSENTES EXCUSÉES : Mme GERARD-KNIGHT Marie-Noëlle- Mme PANHELLEUX Françoise

ABSENTS : M. BRIAND Jean-Yves- M. CHATAL Jean-Paul- Mme HUGUET Evelyne- Mme LEVRAUD Françoise-

POUVOIRS : Mme GERARD-KNIGHT Marie-Noëlle à M. PRAT Pierre

Mme HUGUET Evelyne à M. DAVID Gérard

Mme LEVRAUD Françoise à M. GUIHARD Alain

Secrétaire de séance : M. SEIGNARD Jérôme

Délibération n°2014D158 :

Désignation des représentants de la Commune

Dans les instances de gestion (OGEC) des Ecoles primaires privées

Comme suite aux dernières élections municipales de mars 2014, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir désigner de nouveaux Elus pour représenter la commune (un délégué titulaire voire un délégué suppléant) dans les instances de gestion des Ecoles primaires privées Saint-Louis et Sainte-Thérèse de NIVILLAC et Saint-Michel de la Roche-Bernard (dans la mesure où, pour cette dernière école, des élèves nivillacois y sont scolarisés).

Monsieur le Maire propose à l'assemblée les candidatures suivantes :

- **Pour l'OGEC de l'Ecole primaire privée Saint-Louis à NIVILLAC :**

Membre titulaire : M. BUSSLER-MUELA Patrick

Membre suppléant : Mme GICQUIAUX Cécile

- **Pour l'OGEC de l'Ecole primaire privée Sainte-Thérèse à NIVILLAC :**

Membre titulaire : M. CHESNIN Nicolas

- **Pour l'OGEC de l'Ecole primaire privée Saint-Michel à la Roche-Bernard :**

Membre titulaire : Mme GICQUIAUX Cécile.

L'assemblée délibérante est invitée à se prononcer sur ces propositions de Monsieur le Maire.

Après délibération, le conseil municipal désigne les membres suivants :

- **Pour l'OGEC de l'Ecole primaire privée Saint-Louis à NIVILLAC :**

Membre titulaire : M. BUESSLER-MUELA Patrick

Membre suppléant : Mme GICQUIAUX Cécile

- **Pour l'OGEC de l'Ecole primaire privée Sainte-Thérèse à NIVILLAC :**

Membre titulaire : M. CHESNIN Nicolas

- **Pour l'OGEC de l'Ecole primaire privée Saint-Michel à la Roche-Bernard :**

Membre titulaire : Mme GICQUIAUX Cécile.

Pour extrait conforme,

**Le Maire,
Alain GUIHARD**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

056-215601477-20141215-2014D158-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/12/2014

Publication : 18/12/2014

Pour l'"autorité Compétente" par délégation



Délais et voies de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.